Mouvement du Christianisme Social

PV de l'assemblée générale du 7 décembre 2026

Membres participants : 14 membres présents ou représentés sur 38 adhérents

Le rapport d'activités est présenté par Philippe Kabongo-Mbaya, président du mouvement

Rapport d'activités approuvé à l'unanimité des présents et des représentés

Le rapport financier au 31/10/2026 est présenté par Jacques-Frédéric Josserand, trésorier

Rapport financier approuvé à l'unanimité des présents et des représentés

Le budget prévisionnel est présenté par Jacques-Frédéric Josserand, trésorier

Budget prévisionnel approuvé à l'unanimité des présents et des représentés

Election du conseil d'administration : 10 candidats se présentent

Philippe Kabongo-Mbaya
Xavier Garderet
Jacques-Frédéric Josserand
Edgard Moscherosch
Renée Piettre
Jean-Marc Lamarre
Dominique Imbert
Charles Kabeya
Christine-Marie Pilar
David Banza

Ce conseil d'administration est élu à l'unanimité des présents et des représentés

Le conseil d'administration se réunit éventuellement en téléréunion au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué à l'initiative de son président ou sur la demande du quart de ses membres. Il a pour fonctions d'une part de veiller à l'exécution des décisions de l'Assemblée générale, et, d'autre part, d'administrer l'association. Il est tenu procès-verbal des séances du conseil. Le consensus est requis pour les prises de décisions.
Il est possible, lors des réunions, de recourir à des invités permanents ou occasionnels

Le conseil d'administration désigne en son sein un Bureau constitué de :

Philippe Kabongo-Mbaya, Président
poste à pourvoir, vice-Présidente
Xavier Garderet, secrétaire
Jacques-Frédéric Josserand, trésorier

Le Bureau est chargé d'assurer la marche de l'association pendant l'intervalle des sessions du Conseil d'administration. Il donne suite aux décisions du Conseil d'administration, expédie les affaires courantes et reçoit délégation du Conseil d'administration pour prendre, en cas d'urgence, les décisions engageant l'association. Il siège aussi souvent qu'il est nécessaire, au moins six fois par an, en téléréunion. Il prend ses décisions par consentement unanime. Un procès-verbal des séances du Bureau est établi.

Fait à Bordeaux le 10/11/2026
Le secrétaire
Xavier Garderet